



Recours contre installateur pompe à chaleur suite à sinistre

Par **Peluche09120**, le 17/02/2020 à 16:26

Bonjour

J'ai fait installer une pompe à chaleur dans ma maison. Au moment où l'installateur a mis en fonctionnement cette pompe à chaleur, en la connectant à l'électricité, il a fait une mauvaise manipulation si bien que cela a entraîné un dégât électrique sur tout ce qui était branché sur la même ligne. Juste avant qu'il fasse le branchement au compteur électrique, il avait tout installé, j'ai dû partir pour une urgence, et je lui ai réglé le montant de la facture en lui faisant confiance. (Grosse erreur). Le dégât électrique a eu lieu dans l'heure qui a suivi mon départ et, depuis, je n'ai aucune nouvelle, l'installateur ne répond pas à mes appels ni à mes courriers.

J'ai donc une installation complète mais qui ne fonctionne pas.

Via mon assurance, un expert est venu mais il ne veut pas dédommager la pompe à chaleur car, d'après lui, les travaux d'installation n'étaient pas terminés au moment du sinistre, alors que je lui ai présenté la facture de l'installation qui est du même jour que la date du sinistre.

Au même moment, j'ai appris que mon contrat d'assurance ne comprend pas la protection juridique, alors que je me croyais couverte. J'ai seulement la garantie défense et recours.

Que puis-je faire ? Je suis désamparée.

Merci de vos conseils.